

Evolution de la rémunération des ouvriers d'Etat

Dans le cadre de la sécurisation juridique des textes réglementant les ouvriers d'Etat de la DGAC, le dispositif indemnitaire sera adapté aux fonctions tenues et devra permettre de répondre à l'évolution des techniques et aux exigences réglementaires.

Pour reconnaître et valoriser la professionnalisation des métiers des ouvriers d'Etat, le dispositif d'avancement de ces personnels sera modernisé et adapté aux spécificités de leur statut.

Les bureaux SDP1 et SDP2 sont en charge de l'élaboration de ce dispositif d'avancement et de sa mise en œuvre réglementaire. Les représentants des personnels seront associés à la réflexion.